

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE MASTELLOTTO – TRAVAUX DE VOIRIE</b> <b>ET ASSAINISSEMENT – AVENUE DES</b> <b>LIBERATEURS/RUE DU ROUSSILLON</b> <b>ARRETE N° 2024/197</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 26 juin 2024 de la société MASTELLOTTO sollicitant la Ville pour des travaux de voiries et d'assainissement avenue des Libérateurs et rue du Roussillon à IFS ;

VU l'arrêté de police de la circulation n°2024-170 en date du 2 juillet 2024 au profit de la société MASTELLOTTO ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La société MASTELLOTTO est autorisée à réaliser, depuis le 8 juillet 2024 et pour une durée de 40 jours, des travaux de voiries et d'assainissement avenue des Libérateurs et rue du Roussillon à IFS.

**Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux les restrictions de circulation sont les suivantes :

- Avenue des Libérateurs : chaussée rétrécie et circulation alternée ;
- Rue du Roussillon : circulation interdite, route barrée (à partir du 19 août jusqu'au 28 août 2024) ;
- Parking du collège Sedar Senghor : circulation interdite sur le parking.

**Article 3 :** La société MASTELLOTTO est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.

**Article 4 :** Après les travaux, la société MASTELLOTTO devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'IFS ;
- La société MASTELLOTTO ;
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
- KEOLIS ;
- Le SDIS.

Fait à IFS, le 31 juillet 2024



Le Maire,

**Michel PATARD-LEGENDRE**